

Info relais

Le journal du relais petite enfance de Villers-lès-Nancy

**SEMAINE
NATIONALE
DE LA
PETITE
ENFANCE**
La petite enfance en grand

Du 18 au 23 mars 2024 :
consultez le programme
complet sur le site
internet de Villers ou
au Relais Petite Enfance



TRAVAILLER TOUT EN BÉNÉFICIAIRE DE SA RETRAITE ?

Pour compléter sa retraite, l'assistant maternel peut poursuivre son activité ou en reprendre une autre. Deux systèmes permettent de continuer à travailler tout en percevant tout ou partie de sa pension de retraite : la retraite progressive et le cumul emploi-retraite.



La retraite progressive

La retraite progressive permet de liquider une partie de sa pension de retraite tout en continuant une activité à temps partiel. Le montant de la retraite perçue est alors provisoire et sera recalculé lors du départ définitif en retraite. Le salarié continue à cotiser lors de cette période pour sa retraite définitive.

Pour partir en retraite progressive, il faut :

- Avoir atteint soixante-deux ans ;
- Avoir validé au moins cent cinquante trimestres ;
- Avoir un contrat de travail à temps partiel. Ce contrat doit être d'une

durée comprise entre 40 % et 80 % par rapport à un temps plein.

Pour les assistants maternels, le temps plein est de 45 heures par semaine, ce qui correspond à un contrat entre 18 et 36 heures hebdomadaires.

ATTENTION : La situation de multi-employeur complexifie quelque peu la situation. Il faut en effet calculer un volume horaire hebdomadaire moyen à partir des différents contrats.

LIENS UTILES

Facilitez vos démarches en ligne !

www.caf.fr

Faites vos demandes de prestations familiales et de formulaires en ligne.

www.monenfant.fr

Une mine d'informations pour vous accompagner dans la vie de parents : recherche géolocalisée d'un mode d'accueil : crèches, assistants maternels, services de garde à domicile, accueil de loisirs, coûts et aides...

www.pajemploi.urssaf.fr

Employeurs, assistant maternel ou garde d'enfant à domicile : de nombreux modèles de documents (contrats de travail...) et explications pour vous accompagner dans votre relation de travail.

<http://meurthe-et-moselle.fr/actions/enfance-famille/modes-de-garde/choisir-un-assistant-maternel>

Accédez à la liste des assistants maternels agréées.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20383>

Fiches pratiques assistants maternels et particulier employeur

**DDETS de Meurthe-et-Moselle
Inspection du travail et
Service de Renseignements
en droit du travail**

23 bd de l'Europe
à Vandoeuvre-lès-Nancy
Service renseignements en
droit du travail : 0806 000 126
(appel non sur-taxé)

Tél : **03 83 50 39 00**

9h à 12h et 14h à 16h30
ddets-direction@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Accueil sur RDV uniquement :
<https://www.smartagenda.fr/pro/direccte-grand-est/rendez-vous/>

Le cumul emploi-retraite

Il est possible de reprendre une activité professionnelle après avoir commencé à bénéficier de sa retraite. Selon les conditions dans lesquelles la retraite a été liquidée, il est alors possible de cumuler son salaire avec sa retraite, soit partiellement avec un plafond, soit totalement.

Le métier d'assistant maternel a ceci de particulier qu'il est possible de continuer (ou de commencer) à l'exercer même lorsque l'on touche une pension de retraite. Le cumul entre salaire et retraite se fait alors sans aucune limitation. Pour cumuler entièrement sa retraite avec le salaire issu de l'exercice d'une profession, il faut remplir toutes ces conditions :

- Avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite (64 ans pour les personnes nées à partir de 1968) ;
- Pouvoir justifier d'une retraite à taux plein, par exemple soit par une carrière complète, soit par l'âge du taux plein (67 ans) ;
- Avoir liquidé l'ensemble de ses pensions de base et complémentaires.

Si ces conditions ne sont pas remplies, le cumul est possible, mais dans une certaine limite. Le montant total des pensions de retraite ajouté au salaire de l'activité

professionnelle ne peut pas dépasser (selon ce qui est le plus avantageux pour le salarié) : soit un montant égal à 160 % du SMIC (2 795,52 € au 1^{er} mai 2023) soit la moyenne des trois derniers salaires mensuels perçus avant le départ à la retraite. Si un dépassement est constaté, la totalité de la pension de retraite ne sera pas versée jusqu'à être complètement suspendue.

Depuis 2023, le fait d'exercer une activité professionnelle pendant sa retraite ouvre droit à une seconde retraite, qui sera plafonnée à hauteur de 5 % du plafond annuel de la Sécurité sociale, c'est-à-dire 2 199,60 € par an ou 183,30 € par mois.

Ce dispositif est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2023, mais aucune circulaire d'application n'est parue à ce jour.

Plus d'informations sur info-retraite.fr, auprès de la **CARSAT Nord-Est** ou de l'**IRCEM** (caisse de retraite complémentaire).

**MJC-EVS
JEAN SAVINE**

NOUNOU DATING

10 MIN POUR TROUVER VOTRE NOUNOU AU TOP !

SAM. 1^{ER} JUIN 2024

9H > 12H INFOS : 06 49 24 38 14 ou rpe.villers@villerslesnancy.fr

BOULEVARD DES ESSARTS - CLAIRLIEU - 54600 VILLERS-LÈS-NANCY

À ÉCOUTER

Un podcast 2 en 1 pour les tout-petits et leurs parents !

Face A : une histoire pour les enfants de 2 à 4 ans avec **Toudou le doudou tout mou, tout chou, tout fou !**

Face B : une notice pour comprendre ce que Toudou éveille dans le cerveau des enfants.

Faire jouer les enfants avec les sons et le langage, les faire voyager dans un univers qui mêle les lieux, les saisons, les personnages, les sons, les situations. Les surprendre, les étonner, les amuser, et, ensemble partager un moment tout doux. Ces histoires ne sont pas comme les autres. Les sons, les mots, les actions, les situations, les personnages ont été choisis spécifiquement pour s'adapter au développement cérébral des très jeunes enfants et répondre ainsi au mieux aux besoins de leur âge.

70 épisodes disponibles gratuitement sur www.radiofrance.fr



À FAIRE

COOKIES à la compote de pommes

Ingrédients

Pour 14 petits gâteaux légers :

- 1 œuf
- 30 g de sucre (Muscovado ou de canne ou sirop d'agave)
- 40 g de flocons d'avoine
- 60 g de farine
- 90 g de compote de pommes
- 1/2 sachet de levure (environ 6 g)
- 30 g de chocolat noir en pépites ou morceaux

1. Mélanger tous les ingrédients.
 2. Sur votre plaque du four, recouverte de papier sulfurisé, disposer à l'aide d'une petite cuillère 14 petits tas.
 3. Mettre à cuire à four chaud pendant 12 minutes environ à 175°.
- Les cookies à la compote de pommes se dégustent chauds, tièdes ou froids.

Verdict : C'est une petite douceur très agréable avec un thé ou un café. Pensez à en apporter à votre responsable de RPE et votre stagiaire EJE préférées



RÉTROSPECTIVE DES ACTIVITÉS DU RELAIS



Peinture version black and white



Eveil gymnique au gymnase A.Milliat avec le Cos Gym



Décorations de Noël



Eveil musical avec Marie



Spectacle de Noël à Déruef



Médiation animale : à la rencontre de lapin, cochons d'inde et chien



Chandeleur et dégustation d'alternatives à la pâte à tartiner

- **Centre social OHS Jolibois** : 4 avenue du Général Mangin, Nancy
- **Mairie de Villers-lès-Nancy** : Boulevard des Aiguillettes
- **Micro-crèche Montetibou** : Boulevard des Essarts (face à la MJC)
- **Résidence autonomie Paul Adam** : 1 Rue Jean Giraudoux
- **MJC - EVS Savine** : Boulevard des Essarts à Clairlieu
- **Placieux** : Centre socioculturel du Placieux, 16 boulevard du Dr Cattenoz
- **Clairlieu** : Espace Marcel Pagnol, Rue Pierre de Coubertin

Ouverts aux assistants maternels, gardes à domicile et parents-employeurs.

Ateliers d'éveil du Relais	De 9h à 11h	Date	Lieu
Carnaval		Mardi 12/03 Jeudi 14/03	Placieux Clairlieu
Semaine nationale de la petite enfance « Viens je t'emmène. Se laisser guider par l'enfant »	Demandez, consultez le programme complet	Mardi 19/03 Jeudi 21/03	Placieux Clairlieu
Atelier « Snoezelen » avec Alicia Attention : Activité en 5 petits groupes		Mardi 26/03 Jeudi 28/03	Placieux
Médiation animale avec Marjorie Attention : Activité en 3 petits groupes		Mardi 02/04 Jeudi 04/04	Placieux Clairlieu
Eveil artistique avec Angélique « Les suspensions d'Ernesto »		Mardi 09/04 Jeudi 11/04	Placieux Clairlieu
Eveil musical avec Marie Attention au Placieux : groupe 1 à 9h / groupe 2 à 9h40		Mardi 16/04 Jeudi 18/04	Placieux Clairlieu
Transvasements Séance sans écran		Mardi 14/05 Jeudi 16/05	Placieux Clairlieu
Dansons !		Mardi 21/05 Jeudi 23/05	Placieux Clairlieu
Atelier « Snoezelen » avec Alicia Attention : Activité en 5 petits groupes		Mardi 28/05 Jeudi 30/05	Placieux Clairlieu

LES FORMATIONS, ÉCHANGES & SOIRÉE THÉMATIQUES

» EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE

« ASSISTANT MATERNEL : BIEN PLUS QU'UN MÉTIER DES PHOTOS POUR FAIRE TOMBER LES CLICHÉS

Gratuit - En accès libre

Du 15 janvier au 17 mars 2024

au Centre social OHS Jolibois

Du 18 mars au 19 mai 2024

à la Mairie de Villers-lès-Nancy

Du 20 mai au 04 juillet 2024

à la MJC - EVS Jean Savine

» MATINÉE D'ÉCHANGE ET DE DÉCOUVERTE SUR LA FORMATION CONTINUE

«VIENS TESTER TES FORMATIONS»

présentiel / distanciel

organismes de formation, financement, ateliers-tests et formations-flashes

Samedi 30 mars 2024

de 9h30 à 12h30

à Laneuveville-devant-Nancy

Salle des fêtes

1 rue Lucien Galtier,

» CAFÉ-ÉCHANGES

ACCOMPAGNER L'ENTRÉE À L'ÉCOLE DE L'ENFANT ET SON PARENT

de 9h30 à 11h

Mercredi 3 avril 2024 au Placieux

Mercredi 17 avril 2024 à Clairlieu

» SOIRÉE D'ÉCHANGES

« LA PÉDAGOGIE MONTESSORI »

Bases de la pédagogie, idées-reçues, aide au développement, comment transposer l'ambiance Montessori au domicile.

Vendredi 17 mai 2024 à 19h30

à la micro-crèche Montetibou

» FORMATION

PARLER AVEC UN MOT ET UN SIGNE

Niveau 1

Intégrer la communication gestuelle associée à la parole dans l'objectif d'améliorer sa communication avec l'enfant

Mercredis entre avril et juin 2024

3 jours soit 21h

à la Résidence autonomie Paul Adam

Info et inscription auprès du GRETA au 03 83 86 26 69

À noter

NOUVEAUX HORAIRES DE LA LUDOTHÈQUE (1H DE +)

Lundi 16h15 à 18h

Mercredi 9h30 à 12h et 14h à 18h

Samedi 9h30 à 12h

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Entrée en maternelle pour les enfants nés en 2021
Entrée en CP pour les enfants scolarisés en grande section de maternelle

DU 18 MARS
AU 19 AVRIL 2024

Formulaire à télécharger et à retourner en mairie :
WWW.VILLERSLESNANCY.FR

DOCUMENTS À FOURNIR :

- Justificatif de domicile
- Livret de famille (parents & enfants)
- Carnet de santé (vaccinations)
- Carte d'identité des représentants légaux
- Si nécessaire copie du Jugement de divorce

Bureau des inscriptions - Mairie annexe
03 83 92 12 10 - inscriptions@villerslesnancy.fr

VILLERS
lès
NANCY

Relais petite enfance © RPE Mars 2024
16 boulevard Dr Cattenoz 54600 Villers-lès-Nancy
Directeur de la publication : François Werner
Rédaction / Photos : Audrey Lagadic
Impression en interne - 200 exemplaires